



Le COURRIER municipal

Ville de Trois-Pistoles

Le 23 octobre 2015

Numéro 6

Sommaire

- Ce qu'implique la reconnaissance à titre de Village-relais
- La Ville est entendue par la Commission municipale du Québec
- Un projet de nouveau gazébo pour le parc de l'église
- La Ville réglemente les activités de colportage

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL

9 novembre 2015
à 19 h 30

URGENCE VOIRIE
418 851-5403
24 heures sur 24

URGENCE 911

**PRÉVENTION
INCENDIE**
418 851-2219

SITE WEB

www.ville-trois-pistoles.ca

**Veillez noter que le
quatrième versement
de taxes sera exigible
le 31 octobre 2015**

L'autoroute 20 à la hauteur de Notre-Dame-des-Neiges La Ville de Trois-Pistoles veut revoir ses structures d'accueil et être reconnue Village-relais

Le prolongement de l'autoroute 20 jusqu'à la hauteur de Notre-Dame-des-Neiges, à l'ouest du village de Rivière-Trois-Pistoles, n'est plus qu'à quelques jours de devenir réalité. Le nouveau prolongement et ses aires d'accès reçoivent ces jours-ci leur dernière couche de revêtement et l'on pourra circuler sur les nouvelles voies aménagées. Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles deviennent donc le nouveau « point de chute » du trafic routier arrivant de l'ouest pour se diriger vers l'est.

Un « point de chute » qui perdurera dans le temps? Pour plusieurs, il semble bien que ce sera le cas. La raison : l'obstacle que représente la traversée de la rivière Trois-Pistoles. Non pas qu'on ne sache pas comment faire, les plans d'un éventuel pont étant déjà dessinés. Le problème que pose le fait de pouvoir enjamber la rivière Trois-Pistoles est de deux ordres : technique et financier. Selon les informations disponibles, l'ouvrage projeté ne peut être que colossal et ne peut qu'exiger des déboursés qui donnent le vertige. Plusieurs interlocuteurs évaluent en effet les coûts de cette éventuelle structure à près de 300 M\$.

L'obstacle est donc de taille, ce qui laisse planer l'hypothèse que le nouveau « point de chute » de l'autoroute 20 ne bougera pas avant bien longtemps, si jamais il devait bouger. Une hypothèse qui est partagée par la Ville de Trois-Pistoles. « Comme ce fut le cas pendant nombre d'années pour le secteur situé entre Cacouna et L'Isle-Verte, nous pouvons prévoir que notre propre secteur, celui de Notre-Dame-des-Neiges/Trois-Pistoles, deviendra une escale obligée pour nombre et nombre d'années », d'exprimer le maire de Trois-Pistoles, monsieur Jean-Pierre Rioux. Ce n'est

d'ailleurs pas d'hier que la Ville de Trois-Pistoles a les yeux tournés vers cette éventualité et qu'elle souhaite se positionner de façon à ce que cette configuration routière devienne une occasion de développement économique pour le milieu.

C'est en effet dès 2009 que la Ville de Trois-Pistoles confirmait au ministère des Transports du Québec sa volonté de faire partie du réseau de Villages-relais mis en place à travers le Québec, une première démarche officielle d'ailleurs appuyée par la MRC des Basques. Précisons que les Villages-relais sont constitués de municipalités qui offrent, avec l'aide de leurs commerçants, des services semblables à ceux qui sont offerts en tout temps dans les aires de services que l'on retrouve sur le réseau des routes nationales du ministère des Transports ainsi que sur les routes touristiques reconnues par le ministère du Tourisme. Ces services portent notamment sur la restauration, la vente de carburant, le dépannage mécanique et l'hébergement. La municipalité reconnue Village-relais doit d'ailleurs s'assurer de pouvoir respecter une charte de qualité établie en ce sens et dont nous donnons un aperçu à la page 2 de cette même édition de votre *Courrier municipal*.

Sans être rejetée, la demande de la Ville de Trois-Pistoles avait toutefois été mise en veilleuse du fait qu'une autre municipalité avait exprimé la même volonté, soit celle de L'Isle-Verte. Les deux municipalités étant trop rapprochées géographiquement, il ne pouvait être question de créer deux Villages-relais à si peu de distance l'un de l'autre. Mais la situation a pris une nouvelle tournure dans les premiers mois de l'année 2015 alors qu'une rencontre, tenue en avril dernier, réunissait des représentants du

ministère des Transports du Québec ainsi que des municipalités de Trois-Pistoles et de L'Isle-Verte. Le but : avoir l'heure juste sur l'éventuelle reconnaissance d'un Village-relais alors que l'avancement des travaux de prolongement de l'autoroute 20 ne faisait plus de doute. C'est à l'issue de cette rencontre que la municipalité de L'Isle-Verte, représentée notamment par sa mairesse, madame Ursule Thériault, décidait de retirer sa candidature et même d'appuyer celle de Trois-Pistoles, ce qu'elle officialisait par voie de résolution en date du 11 mai 2015. Forte de cet appui, la Ville de Trois-Pistoles n'attend plus que l'aval de la MRC de Rivière-du-Loup pour adresser sa demande formelle au ministère des Transports du Québec.

Si tout va pour le mieux, Trois-Pistoles se mettra à l'œuvre dès le début de l'année 2016 et ce, par l'embauche d'une personne-ressource, embauche facilitée par la collaboration directe du ministère des Transports. Le mandat qui lui sera confié sera d'établir un inventaire précis des services déjà disponibles sur place et voir quels aménagements devront être améliorés ou créés de toutes pièces. La reconfiguration d'un tronçon de la route 132, partant de l'ouest des feux de signalisation en allant vers l'est jusqu'à la hauteur du restaurant Tim Horton, pourrait faire partie des scénarios à mettre de l'avant.

L'objectif poursuivi par la Ville de Trois-Pistoles est sans équivoque : être reconnue à titre de Village-relais en 2017. « Il nous faut profiter de l'arrivée chez nous de l'autoroute 20 pour mettre en place un plan efficace visant la rétention de clientèle, ce qui passe par un renouvellement de nos structures d'accueil », de conclure le maire Jean-Pierre Rioux.

Ce qu'implique une reconnaissance à titre de Village-relais

Vous l'aurez pressenti : une municipalité n'obtient pas la reconnaissance de Village-relais par un simple claquement des doigts : un dossier de candidature doit être déposé, un plan d'action est à élaborer et à mettre en application, des règles bien définies sont à respecter et une véritable « charte de la qualité » doit être endossée par tous les acteurs locaux impliqués, que ce soit les commerçants concernés, les institutions de services et autres. En retour, la municipalité reconnue au titre de Village-relais a l'appui du ministère des Transports du Québec, notamment en termes de formation et aussi de signalisation routière.

La notion de Village-relais peut se résumer par cet énoncé : la municipalité reconnue à ce titre devient un « parc routier », soit une escale bien identifiée où le voyageur peut s'arrêter pour y obtenir des services de base facilement accessibles et bien structurés. Il faut se rappeler que l'un des premiers objectifs du réseau de Villages-relais est d'accroître la sécurité des usagers de la route en leur offrant des lieux qui leur garantissent un accueil de qualité et une diversité de services en restauration, hébergement, dépannage et autres. Pour la municipalité ainsi reconnue, la notion de Village-relais représente un puissant incitatif pour une amélioration physique et une mise en valeur de ses installations en plus d'apporter un réel soutien à son développement local.

Pour qu'une municipalité puisse poser sa candidature au titre de Village-relais, il faut que sa population soit de 10 000 habitants ou moins et qu'elle soit située sur une route nationale appartenant au réseau routier stratégique du ministère des Transports. Trois-Pistoles répond à

ces deux conditions d'admissibilité : sa population est de moins de 10 000 habitants et elle est située sur un réseau routier conforme et reconnu (la route 132). Il est également spécifié que deux Villages-relais doivent être distants l'un de l'autre d'au moins 40 kilomètres, autre condition que remplit Trois-Pistoles depuis que la municipalité de L'Isle-Verte a décidé de retirer sa candidature. Mentionnons que les Villages-relais déjà existants au Bas-Saint-Laurent et les plus rapprochés de Trois-Pistoles sont situés à La Pocatière, à Dégelis et à Mont-Joli.

Comme vous l'avez lu dans le texte à la une, advenant son admissibilité auprès du ministère des Transports, la Ville de Trois-Pistoles procédera, avec l'aide financière du ministère, à l'embauche d'une personne-ressource pour établir l'inventaire des commerces et services déjà en place et pour élaborer un plan d'action ayant pour but de bonifier l'offre de services. Somme toute, Trois-Pistoles doit s'assurer d'être en mesure de satisfaire à la charte de qualité inhérente à la reconnaissance de Village-relais. Voyons ce qu'exige cette charte en termes de services devant être offerts :

- Restauration : au moins un restaurant d'une capacité minimale de vingt personnes ouvert de 7h00 à 22h00 en haute saison (juin à septembre) et de 7h00 à 21h00 en basse saison (octobre à mai);
- Essence : un service de distribution d'essence ouvert de 7h00 à 23h00 en haute saison et de 7h00 à 21h00 en basse saison;
- Dépannage : un service de dépannage mécanique ouvert de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi;
- Remorquage : un service de remorquage disponible de 8h00 à 17h00 du lundi au vendredi;

- Alimentation : une épicerie ou un dépanneur ouvert de 7h00 à 23h00 en haute saison et de 7h00 à 21h00 en basse saison;
- Hébergement : un établissement de classification minimale 1 étoile ou 1 soleil ouvert 24 heures;
- Service bancaire : un service de guichet automatique accessible 24 heures;
- Téléphonie : au moins un téléphone public accessible 24 heures;
- Stationnement : au moins un espace pouvant accueillir tous types de véhicules et accessible 24 heures;
- Installations sanitaires : facilement identifiables, sécuritaires, sans obligation de la part des usagers et accessibles en tout temps (24 heures).

Ce sont là, en résumé, les éléments de base que doit contenir le panier de services d'un Village-relais. Il est également demandé au Village-relais de proposer aux visiteurs routiers des attraits d'ordre naturel, culturel, patrimonial ou autres; d'apporter un soin particulier à l'aménagement et à l'entretien de ses lieux publics ainsi qu'à l'aménagement et à l'entretien de ses bâtiments, tout spécialement envers ceux construits au cœur de la municipalité.

Enfin, mentionnons que les engagements du Village-relais portent sur l'obligation, pour les établissements offrant les services de base, de signer un engagement avec la municipalité; sur l'obligation de bien accueillir les usagers de la route, de produire un rapport annuel d'activités, de mettre à la disposition du public une fiche sur laquelle il peut exprimer son degré de satisfaction et de mettre en place un système de gestion des plaintes. À la Ville de Trois-Pistoles, on est prêt à procéder dans ce dossier en 2016.

Au grand plaisir des tout-petits

Deux heures de conte avec Marilie Bilodeau à la biblio

Deux rappels à mettre à votre agenda : Marilie Bilodeau, alias Marie-Libellule, soulignera les fêtes de l'Halloween et de Noël avec les tout-petits les 30 octobre et 4 décembre à la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours du Centre culturel de Trois-Pistoles. Le premier rendez-vous ce vendredi 30 octobre est à compter de 18h30. La lecture du conte sera suivie

d'un bricolage. Un deuxième rendez-vous prendra l'affiche le vendredi 4 décembre, aussi à 18h30, alors que Marilie rencontrera les tout-petits pour la lecture d'une histoire aux couleurs du temps des Fêtes. Pour ces deux occasions, le port du pyjama est fortement conseillé. Aussi à votre bibliothèque municipale : une superbe maquette de La Licorne de

Tintin, œuvre de Gilbert Plourde, est en montre jusqu'au 29 février, en même temps qu'une exposition de livres sur Tintin. Sans oublier l'exposition Vieillir en santé, la boîte d'animation mettant en vedette des insectes ainsi que l'exposition de livres du Centre d'aide aux proches aidants, du 2 au 30 novembre 2015.

Financement de ses infrastructures supralocales

La Ville est entendue par la Commission municipale du Québec

Favorisant la conciliation plutôt que l'affrontement, la Ville de Trois-Pistoles a obtenu le feu vert du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec à l'effet de pouvoir s'adresser à la Commission municipale du Québec en regard du dossier lié à certains de ses équipements et infrastructures qu'elle considère « supralocaux ». Même qu'une première rencontre était tenue le lundi 21 septembre dernier sur convocation de la médiatrice Nancy Lavoie, nommée à ce titre par la Commission municipale. Bref retour sur ce dossier.

C'est par voie de résolution, le 9 mars 2015, que la Ville de Trois-Pistoles demandait au ministère des Affaires municipales la permission de s'adresser à la Commission municipale du Québec pour la réalisation d'une étude visant à déterminer le caractère supralocal ou non de certains de ses équipements et infrastructures. Il est ici question de l'Aréna Bertrand-Lepage, du Stade Paul-Émile-Dubé, de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours, des trois terrains de tennis et des deux terrains de soccer récemment aménagés au sud de l'École secondaire de Trois-Pistoles. Considérant que l'utilisation de ces équipements et infrastructures n'est pas exclusive aux citoyens et contribuables de la ville de Trois-Pistoles, le Conseil de Ville se dit d'avis qu'il serait approprié que les coûts d'entretien et d'exploitation de ces équipements et infrastructures soient équitablement partagés avec d'autres municipalités du territoire, de là la notion

d'équipements « à caractère supralocal ». Pour le maire Jean-Pierre Rioux, l'histoire de cette situation nous ramène aux années 1950-1960 alors que Trois-Pistoles, déjà reconnue ville-centre, commençait à se doter de tels équipements dans le but avoué de contribuer à l'instauration d'une meilleure qualité de vie pour ses citoyens. Au fil des années, de nouveaux équipements allaient être ajoutés alors que d'autres, déjà en place, exigeaient d'importants investissements pour leur mise à niveau. Ce fut notamment le cas avec l'Aréna Bertrand-Lepage dont la nouvelle mouture aura coûté quelque 6 M\$, le Centre culturel à 1,2 M\$ et autres. Autre élément qui s'ajoute : les coûts d'entretien et d'exploitation de ces mêmes équipements ont littéralement explosé. Une infrastructure telle que l'Aréna Bertrand-Lepage engendre à elle seule des déficits d'exploitation de quelque 400 000\$ par année. « En ce sens, nous sommes loin des années 1950-1960 et nous ne pouvons plus, à nous seuls, supporter un tel fardeau », de justifier le maire de Trois-Pistoles. La solution retenue par le Conseil de Ville afin de redresser la situation est donc celle de trouver une façon « juste et équitable régionale » pour assurer le financement de ces équipements, infrastructures et services, de là sa démarche auprès de la Commission municipale du Québec.

Le mandat de la Commission municipale, que l'on peut définir comme étant un tribunal administratif indépendant, est justement de clarifier ce qui est supralocal et ce qui ne l'est pas. Si le caractère supralo-

cal d'un équipement est validé par la Commission, une répartition des coûts reliés à cet équipement peut alors être établie par la Commission et devenir effective. C'est cette démarche qui est enclenchée depuis le 21 septembre. La première rencontre avec la médiatrice de la Commission regroupait les membres du Conseil de Ville de Trois-Pistoles auxquels se sont joints des représentants de la MRC des Basques, dont le nouveau directeur général Claude Dahl et des représentants de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, laquelle est également intéressée par les travaux de la Commission en regard de l'utilisation de son Centre sportif et communautaire Jean-Claude-Bélisle. Mentionnons que la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu avait été invitée par la Ville de Trois-Pistoles à s'inclure dans la démarche, invitation à laquelle elle a répondu positivement. Pareille invitation a aussi été faite à la municipalité Notre-Dame-des-Neiges en regard de l'exploitation du Bureau d'information touristique route 132.

La Commission est donc à l'œuvre et les prochaines étapes sont connues : la Commission rencontrera tous les maires du territoire de la MRC des Basques ainsi que les membres du Conseil de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges. « Nous souhaitons et nous avons bonne confiance que ce dossier cheminera cet automne, qu'une meilleure équité soit atteinte et que certains irritants seront éliminés, ce qui nous permettrait de passer à autre chose et même de faire plus et mieux », de conclure le maire de la Ville de Trois-Pistoles.

Tournoi Sher-Wood Hockey

Le Café Grains de folie et la Ville de Rimouski champions

Franc succès pour la cinquième édition du tournoi Sher-Wood Hockey Entreprises et Participation présentée à l'Aréna Bertrand-Lepage de Trois-Pistoles au début du mois d'octobre. Ce sont douze formations regroupant près de 150 joueurs de partout au Bas-Saint-Laurent qui se sont disputé les honneurs de cette classique annuelle, offrant du jeu enlevant du début à la fin dans une ambiance de saine compétition.

En classe Participation, c'est la formation du Café Grains de folie, me-

née par nul autre que Daniel Desjardins, qui a eu le meilleur sur la formation du Pepsi Rimouski en grande finale alors que dans la classe Entreprises, c'est la formation de la Ville de Rimouski qui remportait la victoire en disposant de la formation Premier Tech de Rivière-du-Loup.

Un exploit à souligner : les joueurs Samuel Gendreau et Steven Bélanger, deux noms bien connus des sportifs de la région, ont évolué dans les deux classes du tournoi durant toute la fin de

semaine et ont remporté les grands honneurs dans chacune d'elle. Chapeau à vous deux. Enfin, l'organisation du tournoi remercie chaleureusement ses bénévoles et ses principaux commanditaires, soit Sher-Wood Hockey, la Zone Sportive et Budweiser. C'est un rendez-vous pour l'an prochain, toujours à l'Aréna Bertrand-Lepage de Trois-Pistoles, pour la sixième édition du tournoi.

Même *Iron Maiden* et *Metallica* en renfort

Un tout nouveau gazébo trônera dans le parc de l'église

Il y a eu cette soirée de variétés superbement animée par l'humoriste Mario Bélanger, Pistolois d'origine, le 5 septembre dernier à la Forge à Bérubé, avec une panoplie d'artistes locaux, soirée organisée par la Maison des Jeunes de Trois-Pistoles. Et il y aura ce spectacle le samedi 7 novembre dès 22h00 à la cafétéria de l'École secondaire de Trois-Pistoles avec la participation de deux groupes « hommage », l'un à *Iron Maiden*, l'autre à *Metallica*, une soirée « rock solide » présentée par le comité organisateur du Festival des Îles. Dans les deux cas, une même et seule cause : remettre une partie des bénéfices réalisées au projet de construction d'un tout nouveau gazébo dans le parc de l'église.

On se rappellera qu'il y a plus d'un an, l'ancien petit gazébo construit au coin du parc de l'église avait été retiré par le Conseil de la Fabrique pour différentes raisons notamment de sécurité. Devant cette situation, un comité de travail s'est mis en place, piloté par la Commission jeunesse des Basques auquel se joignaient le comité d'embellissement de Trois-Pistoles et la

Maison des Jeunes. Dans le cadre de la démarche Rues principales, l'agent de développement de la SADC des Basques, Philippe Veilleux, acceptait de participer à la coordination du projet naissant. Quel projet? Construire un tout nouveau gazébo qui trônera fièrement dans le parc de l'église, projet qui a reçu l'aval du Conseil de Fabrique de l'église Notre-Dame-des-Neiges.

« Ceux et celles qui ont vu l'esquisse du projet comprennent bien que le nouveau gazébo sera plus grand, plus beau et qu'il s'intégrera davantage à l'environnement immédiat et à l'architecture environnante », s'enthousiasme le coordonnateur Philippe Veilleux. Concrètement, on nous explique que le gazébo sera accessible à tous et qu'il sera localisé dans la partie plus centrale du parc de façon à ce qu'il puisse servir pour la présentation d'activités paroissiales et communautaires. « Ce projet de gazébo vise donc à nous doter d'une infrastructure de rassemblement digne de la qualité de ce lieu publique qui a vu passer de nombreuses générations de jeunes et de moins jeunes, de touristes et de résidents », d'ajouter le coordonnateur du

projet.

Pour le comité de travail du nouveau gazébo, le parc de l'église demeure ce qu'on pourrait appeler le « petit Central Park de Trois-Pistoles », majestueusement dominé par l'église Notre-Dame-des-Neiges qui a la prestance d'une cathédrale et qui demeure sans contredit l'immeuble et le symbole le plus marquant, le plus connu et le plus visible de Trois-Pistoles. De là, le projet d'y construire un gazébo digne de cet emplacement privilégié.

Pour mener ce projet à bon port, le comité de travail lancera, au cours de l'automne, une importante campagne de financement dont les détails et l'objectif seront précisés très prochainement. « La réalisation du projet sera évidemment conditionnelle à la réussite et à l'atteinte de l'objectif de financement », de spécifier Philippe Veilleux. En attendant, il y a eu Mario Bélanger et arrivent maintenant *Iron Maiden* et *Metallica* en renfort. Billets en vente chez Kadorama au coût de 15 \$.

Les brèves de l'hôtel de ville

Ramassage des feuilles : rappelons qu'il n'y a qu'une seule opération de cueillette de feuilles mortes sur le territoire de la ville de Trois-Pistoles et que cette opération a lieu à l'automne. Cette année, la cueillette s'étirera sur quatre jours, soit les mercredi 28 octobre, mercredi 4 novembre, mercredi 11 novembre et mercredi 18 novembre. On vous demande de placer vos sacs la veille le long de la voie publique.

L'Halloween à la Maison de la Famille: on veut en faire une grande fête familiale le samedi 31 octobre de 13h00 à 16h00. Ainsi on vous attend au 340, rue Jean-Rioux dans les nouveaux locaux de la Maison de la Famille dûment décorés pour l'occasion. Pour plus d'information, communiquez avec Laurie au 418 851-2662.

Changement d'heure et piles de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde

de carbone : n'oubliez pas que dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, à 2h am, vous devez reculer d'une heure vos horloges, montres, etc. et par la même occasion, profitez-en pour changer vos piles dans vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Ce petit geste peut sauver des vies.

Stationnement de nuit

La Ville de Trois-Pistoles vous rappelle qu'il est strictement interdit de stationner vos véhicules dans les rues de la municipalité entre 23h00 et 07h00. Cette interdiction demeure en vigueur jusqu'au 15 avril prochain. Nous demandons la collaboration de tous et de toutes.

AVIS PUBLIC

Une demande de dérogation mineure a été produite pour autoriser la construction d'un avant-toit devant le commerce du 101 rue Notre-Dame Est à Trois-Pistoles, le déplacement d'une enseigne d'une superficie de 2,8 m² et l'ajout d'une enseigne en façade de 2,2 m².

La dérogation demandée consiste à rendre réputés conformes :

1- cet avant-toit avec une marge de recul avant de 0,6 m plutôt que 1,5 m en dérogeant ainsi à l'article 6.3 du Règlement no 591 de zonage;

2- ces enseignes appliquées en dérogeant ainsi aux articles 18.3.1.5.1 et 18.3.1.6.3.1 dudit règlement qui limite le nombre de ces enseignes à une seule et qui limite leur superficie totale à 3 m² (au lieu de 5 m²).

Prenez avis que le Conseil de Ville aura à statuer sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 9 novembre 2015 à 19h30, à l'hôtel de ville, 5 rue Notre-Dame Est, Trois-Pistoles. Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à celle-ci.

Donné à Trois-Pistoles, ce 23 octobre 2015.
Benoit Rheault, greffier